

RW/933/2020/4088/2016/5

Lot 5

- Bois mesurés au compas et cubage à hauteur recoupe et décroissance. - Pour rappel et en complément de l'article 38 du cahier des charges et dans un objectif de préservation des semis naturels et prévention des dégâts au pied des arbres réservés : * Obligation d'emprunter les cloisonnements pour le débardage. * Abattage et ébranchage manuel obligatoire. * Recoupe obligatoire des grumes avant débusquage est de 21 mètres. * Aux endroits dûment indiqués par le préposé forestier, le passage de tout engin est interdit. - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage selon les clauses reprises en annexe. Volume mesuré après abattage sur bois entier (non encore recoupé). Une fois mesurés, ceux-ci pourront être débardés. - Cloisonnement sur 100 % du lot.

Nombre d'arbres total	14	--
Volume grumes	223,846	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	223,846	m ³
Cube moyen	15 989	dm ³
Circonférence moyenne	325,000	cm
Surface de coupe	8,918	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	
Triage	Triage De Cedrogne	
Propriétaire	Bruges Cpas	
Lieu(x)-dit(s)	FERME DE LA COULEE	
Vente	Vente du CPAS de Bruges Jeudi 01 octobre 2020 à 10:30 Restaurant des Contes de Salmes rue Jean Bertholet 6 6690 VIELSALM	
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Douglas

Amélioration

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
185	1	
Total grumes 180/200	1	3,737
325	6	
335	4	
355	2	
365	1	
Total grumes 250+	13	220,109
Total grumes	14	223,846
Houppiers/Taillis	-	